

PROCES-VERBAL
SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU JEUDI 14 NOVEMBRE 2024 A 20h

Nombre de membres	L'an deux mil vingt-quatre, le dix-neuf septembre à 20h00, Le Conseil Municipal dûment convoqué s'est réuni en session ordinaire au lieu habituel de ses séances sous la présidence de Monsieur Fabrice GRIMAUT, Maire. PRESENTS : Christine BERTIN, Jean BONNIN, Fabrice GRIMAUT, Christian MICHELIN, Nicolas MOUILLOT, Céline PERNOT, Isabelle PETIOT, Alain RENARD, Christian ROSSIGNOL, Didier THEVENET ABSENTS/EXCUSES : Anthony BUATOIS SECRETAIRE : Christine BERTIN
En exercice : 11	
Présents : 10	
Votants : 10	
Date de convocation : 07 novembre 2024	

Aucune observation n'étant formulée sur le compte rendu de la séance du 19 septembre 2024, celui-ci est adopté à l'unanimité.

Urbanisme

- **Point concernant les dossiers d'urbanisme**

Permis de construire

Demandeur	Adresse	Nature des travaux
ROY Jérémy	14 chemin du Creuillis	Terrasse

Déclaration préalable

Demandeur	Adresse	Nature des travaux
PEYRAUD Bernard	11 rue Saint Martin	Volet roulant
PARRIAUD Gérard	Grande rue	Panneaux photovoltaïques
VANDELLE Solange	16 grande rue	Pergola

Certificat d'urbanisme

Demandeur	Adresse	Nature des travaux
TESNIERE Renaud		Cub Parcelle ZH 150 (en face du cimetière)

- **Modification simplifiée du PLU**

Le projet en cours de la zone 1AUh tel qu'il est envisagé aujourd'hui nécessite une modification simplifiée du PLU

Les points à modifier sont les suivants :

- Des incohérences concernant les exigences en matière de stationnement des véhicules (3 places pour construction de plus de 75m², 20 places sur domaine public pour l'ensemble de la zone)
- Obligation de réaliser l'aménagement en 2 phases : cette obligation sera supprimée (l'aménagement de la zone 1AUh fera l'objet d'un seul permis d'aménager)

Des devis sont en cours, cette modification sera engagée début 2025.

- **Aménagement de la zone 1AUh : suite de la procédure**

Une première esquisse a été proposée par le cabinet ABCD afin d'ajuster les exigences de la loi et les objectifs de la commune. Les grandes lignes ont été définies ainsi le cabinet ABCD proposera 3 propositions d'aménagement lors de la prochaine réunion du 17 décembre.

Travaux

- **Défense incendie de la commune (DECI) : demande de subvention (*délibération n°22 approuvée à l'unanimité des membres présents*)**

Suite à l'analyse de la DECI de la commune par le bureau d'étude plusieurs secteurs se sont révélés insuffisamment défendus.

Absence de défense incendie :

- Bois défendu (1 habitation et une exploitation agricole)
- Au Noyant (1 habitation)

D'autres secteurs nécessitent un renforcement (du fait des règles imposées par le SDIS) malgré une défense incendie déjà présente :

- Grande rue coté Bletterans et la Bataille
- Creuillis et Mont Arboz
- Rue des Chanérons

Les travaux sont estimés à environ 90 000 € H.T. (pose de citernes, poteaux incendie, terrassement...)

Des demandes de subventions seront déposées auprès de la Préfecture et du Conseil Départemental.

- **Gestion de l'eau pluviale : devis (*délibération n°23 approuvée à l'unanimité des membres présents*)**

Des problèmes d'écoulement de l'eau pluviale sont à gérer sur la commune dans la rue des écoles et la rue des Chanérons.

Des devis ont été sollicités. Un puits perdu sera créé dans la rue des écoles (5 923 € H.T.) et une création de caniveaux sur une partie de la rue des Chanérons (1 217,58 € H.T.)

- **Travaux église : demande de subvention (*délibération n°24 approuvée à l'unanimité des membres présents*)**

L'église nécessite d'importants travaux de restauration. Des devis ont été sollicités :

- ELECTRICITE : 13 864 € H.T (dépose du matériel obsolète, reprise du tableau, mise à la terre...)
- VITRAUX : restauration des vitraux : 53 790,04 € H.T. + 5 589,46 € H.T. (tranche optionnelle)
- PLATRERIE : 87 094,75 € H.T. (raccord de plâtre, lessivage et peinture lait de chaux couleur pastel)

Compte-tenu des différents investissements à engager par la commune tous les travaux ne pourront pas être entrepris sur 2025.

Il est décidé de déposer un dossier de subvention pour les travaux d'électricité et de restauration des vitraux.

- **Panneaux d'affichage : devis**

Le panneau d'affichage de la commune est usé et doit être changé. Il est décidé l'achat d'un nouveau panneau auprès de la Métallerie du Revermont pour 1 405 € H.T.

Commissions, Syndicats, et communauté de communes

- Compte-rendu des commissions et des syndicats

Le Conseil Municipal a pris connaissance des différents comptes rendus.

Questions et informations diverses

- **Demande emplacement de taxi**

Le Conseil Municipal est favorable à la création d'un emplacement de taxi suite à la demande de Monsieur Geoffray WEINBRENNER. La commission de la Préfecture décidera si elle souhaite ou non valider cette proposition de création d'une seconde place de stationnement de taxi.

- **Demande emplacement commerce ambulant**

Monsieur PINOT de Cosges sera présent le dimanche matin sur la place de la mairie pour vendre des fruits, des légumes, des soupes....

- **Cimetière**

Avant la Toussaint, des panneaux ont été placés au cimetière devant environ 150 concessions. Il s'agit d'une mise à jour du cimetière.

Une procédure de reprise de certaines concessions sera engagée avant la Toussaint 2025. Celle-ci dure plus d'une année. Ainsi, 3 Toussaint seront passées avant que la commune n'intervienne dans le cimetière (Toussaint 2024, 2025 et 2026) ceci afin de laisser le temps aux familles de prendre connaissance de la présence de ce panneau et de contacter la mairie. La procédure de reprise prévoit la rédaction de PV et l'affichage des informations. Ainsi, un affichage sera effectué au panneau de la mairie et au cimetière durant la procédure de reprise des concessions.

Tarif des concessions : 30 ans : 95 € et 50 ans : 155 €

Des aménagements d'embellissement sont prévus au cimetière : créations de massifs de plantes, nettoyage de certains secteurs...

Le Conseil Municipal a pris connaissance des informations suivantes :

- Suite au départ d'un locataire, le logement communal a été reloué. Montant du loyer : 428,88 €, 29 € de charges et caution 428 € (**délibération n°25 approuvée à l'unanimité des membres présents**)
- Le pont de la rue de la Tuilerie sera reconstruit en 2025 dans le programme des travaux de voirie de la Communauté de Communes Bresse Haute-Seille. Suite à ces travaux il restera à la charge de la commune le garde-corps et la signalisation estimés à 6 600 € H.T.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 22h00.

Prochaine séance du Conseil Municipal : jeudi 19 décembre 2024 à 20h00 (sous réserve)

Le Maire,
Fabrice GRIMAUT

